

Projet de bachelor: travail de réflexion/verbalisation

Principes

A la fin du cursus de bachelor, l'étudiant est soumis à une importante évaluation.

Cette évaluation est centrée autour d'une prestation artistique de l'étudiant :

- un récital pour les instrumentistes et chanteurs;
- une ou plusieurs créations pour les compositeurs.

En appui à ce projet, l'étudiant doit montrer sa capacité à réfléchir sur sa pratique artistique, et à communiquer cette réflexion.

Ce volet réflexion/verbalisation est pris en compte par le jury qui assiste à la prestation artistique de l'étudiant. Il fait l'objet d'une évaluation notée.

Pour la discipline principale « musique et musicologie », la réflexion prend un poids plus important. L'évaluation de la prestation artistique est complétée par celle de la réflexion/verbalisation et détermine la note attachée au module de discipline principale de l'année de bachelor (1/3 pour le travail de réflexion/verbalisation, 2/3 pour le récital). Cette évaluation combinée est prise en compte dans la décision d'admission dans la filière de master.

Forme du travail de réflexion/verbalisation

Le travail peut prendre la forme d'un document écrit d'un minimum de cinq pages. Il peut s'agir également d'une présentation orale, d'un film, etc.

L'étudiant peut demander à le produire dans une autre langue que le français. La direction statue en tenant compte des compétences linguistiques du tuteur et des jurés.

Le travail est centré autour de la prestation artistique du projet de bachelor. L'étudiant expose son projet artistique et développe son approche, les étapes de la réalisation, les difficultés rencontrées et les solutions trouvées. Parmi les angles d'attaque du projet artistique peuvent figurer, pour les interprètes :

- une recherche documentaire et une prise en compte du contexte culturel, historique, stylistique, social, organologique, des œuvres jouées;
- une mise en perspective des œuvres jouées par rapport à l'œuvre du compositeur, au répertoire de la même période, au répertoire de l'instrument;
- une recherche critique sur les traditions d'interprétation, sur la base d'écrits ou d'enregistrements;
- une réflexion sur la notation, ses limites et son interprétation;
- une réflexion sur des problèmes particuliers de technique instrumentale ou vocale en lien avec le répertoire joué;
- toute autre approche artistique et poétique nourrissant la démarche : comparaison avec d'autres formes artistiques, considérations en lien avec l'histoire des idées, en lien avec la position contemporaine de l'artiste, en lien avec la pratique du concert et l'approche des différents publics;
- toute autre approche, concept, angle d'attaque personnels de l'étudiant qui rentrent dans ses stratégies de conception artistique.

Pour les compositeurs, la réflexion est centrée sur les intentions initiales et l'évolution du projet dans le cours du travail créatif.

Dans tous les cas, il s'agit de focaliser la réflexion autour des problèmes et des solutions rencontrés dans l'élaboration du projet. Cette approche « carnet de bord » permet d'assurer qu'un lien étroit existe entre le projet artistique et la réflexion qui lui est attachée. Cette corrélation avec le projet constitue le critère principal de l'évaluation, par le jury d'examen, du travail de réflexion/verbalisation.